

Suresnes Sports Nautiques « S.S.N »

Association « loi 1901 » dirigée par un Comité Directeur dont tous les Membres sont bénévoles

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue Tourneroches - 92150 Suresnes. Tel. 01 45 06 59 25

Permanence Administrative au bureau du Club - du Lundi au Vendredi de 18h00 à 20h00 sauf Mercredi de 16h00 à 18h30,
hors Jours fériés et vacances scolaires.

Pour tout contact, formulez votre demande par Courriel à < suresnes.snautiques@wanadoo.fr > Site Internet << suresnes-sports-nautiques.fr >>

Saison Sportive 2017/2018

Conditions d'Inscription < Groupes sans objectif Compétition > Natation «E.N.F + Perfect. Jeune, Ado, Adulte»

“Pièces obligatoires à remettre lors de l'inscription”

Feuille de Renseignements Inscription :

Vous la trouverez ci-jointe. Elle est à compléter et à signer.

Certificat Médical - Nouvelle Inscription :

remettre un **Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la Natation d'Entraînement et de Compétition** mentionnant :
Nom, Prénom, date Naissance, **devant être postérieur au 18/06/17** (moins de 3 mois du début Activité), signé par un Médecin habilité.

Pour celles et ceux déjà inscrits au Club en 2016/2017 renouvelant leur inscription en 2017/2018, leur certificat médical (valable 3 ans) déjà remis :

fournir un **questionnaire de Santé dument complété, signé** (Arrêté du 20/04/17 - Parution au J.O le 4/05/17) sans passage chez le Médecin si aucun incident médical important n'est intervenu depuis ; **sinon obligation de fournir nouveau Certificat Médical** comme pour nouvelle inscription.

Feuille de renseignements “Licence Fédérale F.F.N avec Assurance” (recto-verso) << à lire attentivement >> :

Lors du dossier constitué et renseigné pour votre Inscription au Club, vous devez impérativement compléter et signer l'imprimé “Feuille de Renseignements et Assurance” < Licence F.F.N > (deux exemplaires).

Photo d'Identité :

Joindre **1** photo d'identité récente de **l'année en cours** (avec nom et prénom précisés au verso).

Règlement Intérieur :

Vous le trouverez en pièce jointe. Il est à lire attentivement.

Tarifs:

Frais d'Inscription “hors Cotisation - Saison Sportive” (Nouveau Nageur lors de sa 1ère inscription) = **25 Euros**

Cotisations “Saison Sportive” y compris coût de la Licence Fédérale :

- Groupes sans Objectif de Compétition : Natation « E.N.F + Perfect. Jeune, Ado, Adulte » = **232 Euros**

Dégressivité Tarifaire uniquement sur Cotisation « Natation », hors frais d'inscription :

- Pour 2ème Personne du même Foyer Parental inscrite en Activité Natation = 1ère dégressivité = **205 Euros**

- Pour 3ème Personne et plus du même Foyer Parental inscrite en Activité Natation = 2ème dégressivité = **185 Euros**

Passé le 30 Janvier 2018, plus aucun paiement de substitution sur une cotisation déjà payée, tel que le chèque de C.E, le Pass92, Coupon Sport, Chèque Vacances ou autre ne sera pris en compte, accepté.

Transfert:

Le Transfert d'un Nageur d'un Club à un autre est désormais gratuit depuis 2008/2009 sauf pour Nageurs inscrits dans Liste Haut Niveau.

Mode de règlement souhaité: Chèque à établir à l'ordre de Suresnes Sports Nautiques (S.S.N).

En cas de départ du Club en cours de Saison Sportive, pour quelque raison que ce soit, même pour arrêt d'activité sur avis médical ou pour déménagement, aucun remboursement même partiel ne sera effectué; pas même par Avoir.

Admission:

Après passage avec succès d'un test de Natation, l'admission au Suresnes Sports Nautiques ne deviendra effective qu'après dépôt complet et signé du dossier d'inscription, à savoir :

- Certificat Médical,

- photo d'identité,

- Feuille de Renseignements Inscription datée et signée, revêtue de la mention “lu et approuvé”,

- Montant de la Cotisation pour la Saison Sportive en cours avec frais d'inscription pour tout nouveau Nageur au Club et éventuel coût du Transfert,

- Signature de la Licence/ Assurance de la Fédération Française de Natation, de la Mutuelle des Sportifs et Garanties Sportmut

le (la) Nageur (se) pourra alors prendre part aux Entraînements et aux Compétitions.

Si une carte du Club vous est remise, celle-ci doit pouvoir être présentée à tous moments au cours de nos séances.

Un contrôle à l'entrée de la piscine est systématiquement effectué par le Personnel Municipal qui s'assure du jour et de l'heure de votre activité au S.S.N.